

BULLETIN MUNICIPAL N°12

Janvier 2026

GLANVILLE

TERRE D'AUGE



**Meilleurs vœux
pour 2026!**

MAIRIE de GLANVILLE

Adresse : 404 route de Bourgeauville (RD45d) 14950 GLANVILLE

Ouverte au public le LUNDI de 10h à 11h30.

Téléphone : 02.31.64.16.63.

Courriel : mairie.glanville@wanadoo.fr

Site internet : www.glanville.fr



CIMETIERE

S'adresser en mairie :

450 Euros pour une concession perpétuelle sépulture (2 m²)

300 Euros pour une concession perpétuelle cavurne (1 m²)

Columbarium (1 case 2 urnes)

15 ans 800 € 30 ans 1 200 €

**RECEVEZ des
INFORMATIONS
COMMUNALES par mail ou
sur l'application mobile
LOCALITI**

Pour les habitants qui le souhaitent, la mairie peut envoyer par mail ou sur votre téléphone mobile des informations telles que la modification des jours de collecte des ordures ménagères, fermeture du secrétariat, événements communaux

Aussi, pour ce faire, nous vous proposons de communiquer votre adresse mail à la mairie, ou télécharger gratuitement l'application mobile LOCALITI.

LOCATION SALLE COMMUNALE

Pour des repas de famille ou des vins d'honneur, s'adresser à Madame le Maire au 02.31.64.83.46 ou en mairie.

**200 Euros le week-end
100 Euros le vin d'honneur.**

PAROISSE

Rattachée à la paroisse **Notre-Dame de la Côte Fleurie** (43 communes)

paroisse.ndcotefleurie@bayeuxlisieux.catholique.fr

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Cour du Presbytère 5 rue du Chanoine Tirard 14130 - Pont-L'Evêque
Tel. 02.31.64.12.60 ou mail : pontleveque@bayeuxlisieux.catholique.fr

Accueil paroissial : lundi 9h30-12h, jeudi 14h-16h30, vendredi 10h-12h

VOTRE ADRESSE à GLANVILLE

Suite à la loi n°2021-217 du 21 février 2022, la mairie a eu l'obligation de vérifier et d'intégrer votre adresse exacte dans une base d'adresses normalisées (BAN), ceci afin de la mettre à disposition de tous les utilisateurs d'adresses (La Poste, les impôts, les services de secours, les gestionnaires de réseaux ...)

ETAT CIVIL 2025

DECES

BAUGET Jean-Dominique le 13 août à Caen

LE MOT DU MAIRE

Au revoir 2025 , année bien agitée

Nous venons de terminer la réfection des chemins communaux du calvaire, dit des Monts et des Sources.

L'étude préalable (relevés architecturaux et diagnostics sanitaires) de l'église a été achevée, et nous permet ainsi de définir les prochains travaux de maçonnerie intérieure, avec en priorité le chœur et son arche triomphale.

Bonne nouvelle : Le site internet communal nouvelle version sera prochainement ouvert. Vous aurez aussi la possibilité d'utiliser **l'application mobile LOCALITI** (téléchargement gratuit et sans nécessité de créer un compte) pour **réceptionner les notifications des dernières informations telles que publiées sur le site internet.**

Le repas des aînés en mars, la fête des voisins en mai et le repas champêtre de l'ASP en septembre nous ont rassemblés comme toujours dans une bonne ambiance conviviale.

Grâce à son président, Marc Degabriel, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine a organisé en août pour la 5^{ème} année son exposition de peintures à l'église avec des artistes locaux.

Nous sommes au seuil de l'année 2026

**Aussi permettez-moi, avec les membres du conseil municipal,
de vous souhaiter à tous, une belle année, la santé et le travail.**

Martine MARTIN, Maire.



Le nouvel échangeur de la Haie Tondue : ouverture en janvier 2026

2025 à GLANVILLE

ANIMATIONS COMMUNALES



Dimanche 12 janvier :
Vœux du conseil municipal. Nous accueillons Monsieur Christophe Blanchet, député, avant de partager la traditionnelle galette des rois et de découvrir le bulletin municipal ...



Samedi 8 mars : Repas des Seniors à l'auberge du Vieux Tour à Canapville...

36 seniors ont participé à ce moment de convivialité



Samedi 5 avril :
concert de la chorale adultes et quelques musiciens de l'école de musique intercommunale.
Au programme : Stabat Mater de Caldara et airs sacrés baroques





Samedi 24 mai : Fête des Voisins : Après la traditionnelle balade organisée par la famille LINOT, en compagnie de leur âne, les habitants ont été invités à l'apéritif offert par la municipalité, avant de se mettre à table

Week-end du 21-22 juin : Passage du Triathlon international Deauville-Pays d'Auge (parcours cycliste) par une chaude journée sur le territoire de Glanville avec le concours de 20 bénévoles pour Glanville. Merci à eux.



Jeudi 17 juillet : Balade du jeudi organisée par l'office du tourisme Terre d'Auge. La commune offre un goûter aux marcheurs.





Jeudi 28 juillet : Visite du député à l'écurie Hermon M. Christophe BLANCHET est venu en vélo à la rencontre des acteurs de sa circonscription. Pour Glanville, nous avions proposé de découvrir l'élevage de chevaux de M. Hermon.



Exposition peintures du 7 au 17 août : organisée par l'ASP de Glanville, à l'église.
Les peintres étaient invités à réaliser quelques œuvres sur place.
Samedi 16 août, ce fut le vernissage de l'exposition avec le tirage de la tombola.

Samedi 20 et dimanche 21 septembre : Journées européennes du Patrimoine –
Ouverture de l'église au public.

Samedi 7 septembre : Repas Champêtre en musique organisé par l'ASP de Glanville dans la cour de la mairie avec la participation du groupe BAND'AOP.



Samedi 15 novembre : commémoration du 11 novembre : messe célébrée par Don Didier-Marie de Lovinfosse, suivie de la commémoration au monument aux morts et du vin d'honneur.



Vendredi 5 et Samedi 6 décembre : Téléthon avec l'association les Balades Stéphanoises et quelques communes environnantes.
De nombreuses animations au programme, dont des randonnées à Glanville et à Beaumont, une tombola, des ventes de crêpes



PROJETS REALISES par la commune

VOIRIE COMMUNALE

**Travaux de renforcement et d'assainissement pluvial
de 1 801 ml de chemins (233 457 € TTC)**



RADAR PEDAGOGIQUE

dans la descente route de Deauville avant le carrefour du Calvaire (3 695 € TTC)

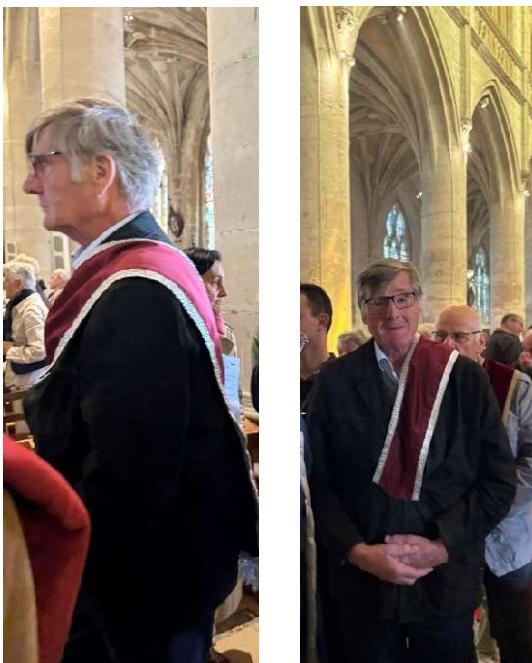


PELLE CHARGEUR pour le tracteur communal (12 000 € TTC)

afin de faciliter le ramassage des feuilles dans les chemins



NOUVELLES ETOLES des CHARITONS (1 920 € TTC)



INFORMATIONS

sur la Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

Les bureaux sont situés 9, rue de l'Hippodrome ZA la Croix Brisée BP 20070 14130 Pont-L'Evêque.

Tel .02.31.65.04.75

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Courriel : accueil@terredauge.fr Site internet : www.terredauge.fr

RETROUVEZ sur le site internet de Terre d'Auge toutes les informations détaillées et à jour

SES COMPETENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Promotion du tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchet assimilés

**SON TERRITOIRE
et ses 44 communes**

**19 618 habitants
323,57 km²**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements scolaires élémentaires, pré-élémentaires, et des équipements culturels et sportifs
- Action sociale
- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de services au public

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Santé
- Assainissement

REALISATIONS ACTUELLES de TERRE D'AUGE

- Construction du Pôle Santé Libéral Ambulatoire « André Desperrois »
- Construction de futur siège la communauté de communes zone du Gosset
 - Zone d'activités du Gosset à Pont-L'Evêque (16 lots)
 - Zone d'activités des Isles à Bonneville la Louvet (6 lots)

ORDURES MENAGERES

Pour tous problèmes concernant les ordures ménagères,
appeler le service développement durable au 02.31.65.01.19.

* **COLLECTE des Ordures Ménagères + sacs jaunes au porte à porte**

Déposer obligatoirement vos sacs la veille au soir

Toute l'année : LUNDI matin

SAUF les chemins de Longuelleine, dit des Monts et du Mont au Moine le MARDI matin.

***ATTENTION, Les 1^{ER} MAI, 25 DECEMBRE ET 1^{ER} JANVIER,
les collectes sont décalées
au jour suivant et ce, toute la semaine jusqu'au samedi.***

* **CONTENEUR 180 L au prix de 10 €** disponible à la communauté de communes

* **COMPOSTEUR** (avec grille anti rongeur + guide compostage + mélangeur) :

Kit 1 : 300 L au prix de **30 €**

Kit 2 : 390 L au prix de **35 €**

Option bio-seau seul (capacité 10L) au prix de **2 €**

* **TRI SELECTIF :**

1. **VERRE** : borne sur le parking au-dessus de la mairie le long RD45d

2. **SACS JAUNES** : disponibles en mairie ou à la déchetterie.

*Tous les emballages ménagers en plastique ou en carton ou métalliques,
briques alimentaires, magazines, journaux, papiers.*

3. **VETEMENTS – TEXTILES – CHAUSSURES PROPRES ET/OU USAGES** : Un container de l'Association ASTA (réinsertion de personnes sans emploi et tri des vêtements) est à votre disposition sur le parking le long du RD45d près de la colonne collecte verre.

Merci de mettre les vêtements-textiles propres, chaussures dans un sac plastique séparé.

* **DECHETTERIE** : 3 impasse de l'environnement Parc activités de Launay à Pont-L'Evêque.. 09.63.24.96.09.

Ouverte tous les jours, sauf le jeudi matin,
de 8H30 à 12H et de 13H30 à 18H. Fermé dimanche et jours fériés.

Gratuit pour les particuliers du territoire.

*La première fois, vous devrez présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
votre pièce d'identité, la carte grise du véhicule
afin de vous délivrer votre vignette d'accès (obligatoire).*

Pour plus d'infos sur le nouveau règlement, voir page 12 au dos.

SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Chargé du contrôle des assainissements individuels depuis le 1er janvier 2006.

Correspondant : 02.31.65.01.19.

TARIFS : - Contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante : 110 €
- Contrôle de conception et d'implantation + suivi du contrôle avant remblaiement : 110 €
- Contrôle de bonne exécution après chantier : 110 €
- Diagnostic dans le cadre d'une vente : 300 €
(rapports transmis APRES règlement)



DECHETERIES TERRE D'AUGE

Les principales évolutions

Usage professionnel

Sont considérés comme professionnels :

Haras

Gîtes

Chambres d'hôtes

Locations (Airbnb et SCI)

Véhicules autorisés

Largeur ≤ 2,25 m | PTAC ≤ 3,5 T (non attelé)

✗ Sont interdits :

Piéton

Vélo

Tracteur

Quad non homologué

Chariot élévateur

Quotas

Particulier

3 passages max. /semaine

ou

3m3 max. /semaine

Professionnel

4m3 max. /jour

Accès

La pose d'une vignette sur le pare-brise de votre véhicule est nécessaire.

2 véhicules max/foyer

Retrouvez les réponses
à vos questions sur notre
foire aux questions



Circulation

L'entrée et la sortie ont été inversés.

Entrée par le bungalow

La sortie se fait par le dépôt des déchets verts

✗ Aucun véhicule ne peut rentrer par cet emplacement.



Communauté de communes Terre d'Auge
9 rue de l'hippodrome 14130 Pont l'Evêque
accueil@terredauge.fr | 02 31 65 04 75

L'intégralité du règlement
est consultable sur
terredauge.fr





ACHETER UN COMPOSTEUR

PRENEZ RDV PAR TÉLÉPHONE AU 02.31.65.04.75

Contenu des kits et tarifs

KIT N°1	COMPOSTEUR 280L	+ grille anti rongeur + guide compostage + mélangeur	15€
KIT N°2	COMPOSTEUR 400L	+ grille anti rongeur + guide compostage + mélangeur	20€
OPTION	BIOSEAU	seul (capacité : 10L)	3.5€

N'hésitez pas à vous renseigner en amont sur la taille adaptée à votre foyer !
Vente limitée à 1 kit par foyer

Sur place

Venir à l'heure du rendez-vous au siège de la Communauté de Communes

Mini formation (10 min environ) dispensée par notre guide composteur

Préparez votre paiement (chèque et espèces uniquement)

C'est bon ! Vous pouvez repartir avec votre nouveau composteur !



Communauté de Communes Terre d'Auge
9 rue de l'hippodrome 14130 Pont-l'Évêque
02 31 65 04 75
Plus d'infos sur terredauge.fr



DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

**LES BIODECHETS,
CE SERAIT DU GÂCHIS
DE LES GÂCHER**

Eh oui, ils ont de la ressource !
Ils peuvent devenir un fertilisant et
nourrir les sols ou encore, être
transformés en biogaz.

**Chaque
geste compte**
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Pour découvrir la nouvelle vie des biodéchets, rendez-vous sur biodechets.gouv.fr

www.bouchons276.com'."/>

Communauté de communes Terre d'Auge
9 rue de l'hippodrome | 14130 Pont l'Évêque
02 31 65 04 65 | accueil@terredauge.fr

www.terredauge.fr

Un seau de collecte est disponible à côté de la salle communale

SPORTS Pour toutes questions concernant les associations sportives et installations du territoire, consulter le guide des sports sur le site de Terre d'Auge - service des sports au 02.31.65.65.89

ECOLE de MUSIQUE

Place du Palais de justice - 14130 Pont l'Evêque Tel : 02 31 65 45 60

Cours de solfège, flûte traversière, batterie, piano, guitare, clarinette, saxophone, violon, éveil musical, chorale

Courriel : secretariat.ecoledemusique@terredauge.fr

Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi de 16h00 à 18h00 mercredi de 9h30-12h30 et 14h00-18h00 (périodes scolaires)

BIBLIOTHEQUE de PONT-L'EVEQUE

Hôtel Montpensier à Pont-l'Evêque 38, rue St Michel
Tel 02.31.64.24.91 Mail : bib.plv@terredauge.fr

Gratuit – Inscription obligatoire avec pièce identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois et autorisation parentale pour les mineurs

Horaires d'ouverture

lundi 10h-12h -mardi 16h-18h30 mercredi 9h30-12h et 14h-18h-vendredi 16h-18h30 et samedi 10h-12h

Des animations, des expositions sont organisées.

.Mise en réseau des 6 bibliothèques de l'intercommunalité.

Consulter le catalogue en ligne des bibliothèques :

<https://terredauge-pom.c3rb.org/>

*Si vous ne savez pas exactement quoi lire,
l'équipe des bibliothèques se fera une joie de vous proposer
une sélection de livres selon vos goûts !*

Possibilité de consulter des **contenus en ligne**

<http://laboitenumerique.bibliondemand.com/>

Une seule condition être inscrit
dans une bibliothèque du réseau

Découvrez le **Padlet des bibliothèques Terre d'Auge**,
un outil simple d'utilisation qui regroupe et partage
avec vous des idées pour occuper adultes et enfants,
découvrir et se divertir, le tout en restant à la maison.

padlet.com/bibliotheques_anim/b2f3tsbj7xog

SENTIERS de RANDONNEES

**10 sentiers de randonnée labellisés
« circuits qualité Calvados »
permettent de proposer un réseau
d'itinéraires ouverts à tous, praticables
à pied, en VTT et à cheval, et de faire
découvrir, ou redécouvrir,
notre beau territoire.**

**Une topo fiche a été créée pour chaque
sentier, afin de guider les promeneurs et de
leur proposer des points d'étape reflétant la
richesse patrimoniale du territoire.**

**Elles seront toutes téléchargeables
sur www.terredauge.fr
et disponibles au format papier
à l'Office de Tourisme Terre d'Auge.**

**Vous avez repéré un problème d'accès
(arbre tombé par exemple) - Signalez le
sur le site Suricate**

AGENCE ATTRACTIVITE

TERRE D'AUGE

En 2017, les équipements liés à la compétence tourisme, **le Lac**, avec sa base de loisirs et son camping, puis ensuite l'**office de Tourisme** ont été délégués à une Société Publique Locale (SPL) : l'Agence d'Attractivité Terre d'Auge.

L'Agence d'Attractivité Terre d'Auge est basée dans les locaux de l'Office de Tourisme :

Office de Tourisme Terre d'Auge :

16 bis place Jean Bureau 14130 Pont l'Evêque
Contact : contact@terredauge-tourisme.fr
02 31 64 12 77
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le Lac Terre d'Auge avec sa base de loisirs et son camping

D 48 – Lieu dit la Cour Maheut
14130 Pont l'Evêque
Contact : contact@terredauge-camping.fr / contact@terredauge-lelac.fr / 02 31 64 12 77

POLE ENFANCE TERRE D'AUGE :

multi-accueil, Relais Petite Enfance et centre de loisirs « Mil couleurs »

7 rue de la Vicomté 14130 – PONT-L'EVEQUE
rpe.terredaugenord@vyy3.fr 06.98.42.20.26

Permanences sur rendez-vous :

Mardi, jeudi 13h30 à 17h, mercredi de 8h30 à 12h30, vendredi 13h30-16h00

Le multi-accueil a ouvert ses portes en janvier 2022.

20 places sont ouvertes pour accueillir les enfants de 10 semaines à 3 ans,
dont la gestion a été confiée à la Mutualité Française Normandie SSA.

Un espace pour les tout-petits

Le multi-accueil est situé sur la commune de Pont L'Evêque dans le Pôle Enfance, à proximité directe de l'école maternelle Terre d'Auge et du complexe sportif intercommunal Michel d'Ornano.

Le Pôle Enfance est un bâtiment neuf et moderne, partagé et mutualisé avec le multi-accueil, le relais petite enfance et le centre de loisirs Mil'Couleurs. 200m² sont dédiés au multi-accueil, qui comprend une grande pièce de vie aménagée en différents espaces, complétée par un terrain extérieur aménagé et clos.

Les avantages du multi-accueil

Plusieurs types d'accueil sont proposés :

- Un accueil régulier : de 1 à 5 jours par semaine selon un planning prévu à l'avance
- Un accueil occasionnel : ponctuel et anticipé pour compenser la garde habituelle de l'enfant
- Un accueil d'urgence : une solution épisodique pour faire face à un imprévu

Le Portail Familles Terre d'Auge

Toutes les informations des services suivants (inscription, tarifs, dossiers, menus...) sont désormais à retrouver sur le [Portail Familles Terre d'Auge](https://www.espace-citoyens.net/terredauge/espace-citoyens/Home/AccueilPublic) : <https://www.espace-citoyens.net/terredauge/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- Inscription à l'école et aux services périscolaires
- Restaurant scolaire
- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs Mil'Couleurs (enfants de 3 à 13 ans)
- Transport scolaire (y compris les circuits de bus collège et lycée)
- Multi-accueil (enfants de 10 semaines à 3 ans)



VOS DEMARCHEES ADMINISTRATIVES

LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

Connaître vos droits, effectuer vos démarches, se connecter sur les services en ligne, trouver les formulaires 24h/24

Rendez-vous sur le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

afin d'accéder à l'ensemble des téléservices disponibles pour particuliers, associations et entreprises.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En mairie ou sur Service-Public.fr pour les habitants majeurs et pour les citoyens européens.

ATTENTION, pour pouvoir voter, s'inscrire avant le 6^{ème} vendredi précédent la date de l'élection (1^{er} tour)

Les jeunes atteignant 18 ans et s'étant fait recenser à leurs 16 ans dans la commune dans le cadre du parcours de citoyenneté, seront inscrits automatiquement.



CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN

AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026
POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

→ Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection du conseil municipal de la commune.

Qu'est-ce qui va changer pour nous, candidats ?

Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



Qu'est-ce qui va changer pour nous, électeurs ?

Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.



ATTENTION

Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSIX QUE VOTRE BUREAU DE VOTE A TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERA N°12669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

RECENSEMENT DANS LE CADRE DU PARCOURS DE CITOYENNETE

Démarche obligatoire en mairie ou sur Service-Public.fr pour les jeunes filles et jeunes hommes atteignant 16 ans, au cours de leur mois d'anniversaire.

Elle ouvre des droits (inscription aux examens, concours, permis de conduire...).

CARTE D'IDENTITE NATIONALE SECURISEE ou PASSEPORT BIOMETRIQUE

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Le passeport est valide 10 ans. Le passeport d'un mineur est valable pendant 5 ans. S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander un nouveau passeport.

S'adresser à la mairie de PONT-L'EVEQUE ou dans une mairie équipée

Prendre obligatoirement rendez-vous sur le site internet et préparer les documents avec la pré-demande avant le rendez-vous.

Pour vos prises de rendez-vous en ligne pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité et passeports, il existe maintenant un portail de recherche et de prise de rendez-vous, à savoir :
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Il permet à l'usager de renseigner sa localisation et de visualiser tous les rendez-vous disponibles dans un rayon de 20, 40 ou 60 km, en fonction de la distance choisie, de choisir un créneau disponible à sa convenance et accéder alors au site de la mairie pour effectuer sa réservation.

POINT INFO 14 FRANCE SERVICES

9 rue de l'Hippodrome à Pont l'Evêque, dans les locaux de la communauté de communes Terre d'Auge.

Tel : 02 52 56 98 34 / msap@terredauge.fr

Les Points Info 14 sont une initiative du Département du Calvados pour améliorer et faciliter l'accès aux services. Ils permettent en effet aux usagers éloignés des services d'avoir accès gratuitement à un point d'information et de contact avec de nombreuses administrations, par le biais d'internet notamment.

Ce service permet d'articuler présence humaine, avec un référent dédié qui accueille et accompagne l'usager, et utilisation des outils numériques. La personne peut ainsi effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer dans les différentes administrations et ce, en toute confidentialité : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Offre des services "de base" aux habitants comme :

- L'accompagnement aux démarches administratives en ligne
- Accueil, l'information et l'orientation
- La mise en relation avec e-correspondant chez 23 partenaires

L'animatrice du Point Info 14 vous accueille sur rendez-vous
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

DEFENSEUR DES DROITS

Pour les litiges avec l'administration, vous pouvez consulter un délégué du défenseur des droits (sur rendez-vous) en :

- Sous-Préfecture de Lisieux
mercredi après-midi de 13h30 à 17h00
Tel. 02.14.47.60.41

- Mairie d'Honfleur
1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois 9h à 12h
Tel 02.31.81.88.00

Il a pour mission de recevoir des personnes qui s'estiment lésées par l'administration, victimes d'une discrimination,

Courriel : patrick.durand@defenseurdesdroits.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour les litiges entre voisins, vous pouvez consulter un conciliateur de sur rendez-vous à la mairie de Pont-L'Evêque au 02.31.64.00.02.

Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

POUR LES SENIORS de plus de 60 ans, un service du Département

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du PAYS d'AUGE NORD

14, rue de la Chaussée Nival à Pont-L'Evêque Tel 02.31.65.38.71

Accueil du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

courriel : clicpaysdaugenord@calvados.fr

Missions

Centre de ressources pour personnes âgées d'au moins 60 ans, leur entourage et les professionnels qui accompagnent une personne âgée.

Activités

- Information, conseil, orientation et aide aux démarches pour toute question en lien avec l'accompagnement des personnes âgées d'au moins 60 ans (accès aux droits, offre de soins, vie et soutien à domicile, loisirs et vie sociale, structures d'accueil et d'hébergement)
- Coordination des interventions principalement pour les situations dites complexes et les personnes âgées fragiles (réunions de concertation pluridisciplinaires).
- Instruction de l'allocation personnalisée (APA) à domicile et en établissement (EHPAD)
- Actions collectives d'information et de prévention en lien avec les acteurs du territoire.

LA FIBRE chez vous, nous sommes tous concernés

Le déploiement du réseau Fibre optique est mené par le Département du Calvados qui a délégué la mission à « Altitude Infra Calvados ».

avec le **démantèlement progressif du réseau cuivre par l'opérateur historique d'ici 2030,**

le téléphone fixe traditionnel et les connexions ADSL vont disparaître.

Aussi, il est aujourd’hui essentiel d’adopter la fibre optique pour garantir la continuité de vos communications et bénéficier des performances technologiques disponibles.

La fibre est la **seule technologie qui permet de conserver son téléphone fixe et d’assurer avant tout une connexion ultra rapide, stable et fiable pour tous les usages numériques** tels que la télémédecine, le télétravail, l’éducation à distance, les services administratifs en ligne.....

Aussi pour en savoir plus sur l’installation de la Fibre à votre domicile, consulter le site **FIBRE CALVADOS « Je teste mon éligibilité ».**

VOS DEMANDES D’URBANISME

Pour rappel, l’urbanisme de la commune est régi par le document intercommunal le **Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) de TERRE D’AUGE.**

Ce document a été approuvé le 5 mars 2020 et rendu exécutoire le 16 mars 2020.

Ce document est désormais consultable et téléchargeable sur le **site de Terre d’Auge rubrique Urbanisme.**

**Les formulaires sont téléchargeables sur le site :
service-public.fr / rubrique logement /autorisations d’urbanisme
DEPOT DEMATERIALISE obligatoire sur un guichet unique**

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ VOUS ?

construction d'une maison, d'une extension, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, construction d'un abri de jardin, changement de fenêtres, ravalement...

TOUS CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE AUTORISÉS AVANT D’ÊTRE ENTREPRIS

NOUVEAU : un service en ligne vous permet de réaliser toutes vos démarches d’urbanisme de chez vous.

permis de construire
permis de démolir
déclaration préalable de travaux
certificat d’urbanisme
permis d’aménager

-> VOTRE DEMANDE D’URBANISME sur <https://ads.scot-npa.fr/guichet-unique>
simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l’instruction des demandes et limite les déplacements.

LES HAIES,

au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain

ELAGAGE DES HAIES ET ARBRES

LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Tout riverain d'une voie publique doit entretenir tous les ans ses haies et ses arbres, les élaguer à vue de ciel à l'aplomb de la limite du domaine public, afin de ne pas entraver la sécurité, la circulation des usagers et de ne pas endommager les fils aériens des réseaux électriques et téléphoniques.

ATTENTION :
l'arrachage, le déplacement et la coupe à blanc des haies est interdit du 16 mars au 15 août



Le brûlage des déchets végétaux est désormais interdit par arrêté préfectoral du 6 juillet 2022.

Un régime d'exception a été instauré pour les produits de coupe de **haies issus d'une exploitation agricole** et seulement en cas d'impossibilité de valorisation ou de difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées. Ces derniers doivent obligatoirement faire une déclaration auprès de la mairie et des services de l'Etat, 48 heures à l'avance minimum.

Evidemment, le brûlage se doit de respecter certaines règles, à savoir :

- interdit du 1^{er} mai au 14 septembre
- Interdit lors d'épisode de pollution, sécheresse ou risque de feu de forêt
- être réalisé entre 11h et 16h en décembre, janvier, février, 10h et 17h les autres mois.

GUICHET UNIQUE DE LA HAIE :

accessible depuis le site haie.beta.gouv.fr

Un nouvel outil mis en place par l'Etat pour accompagner les particuliers, agriculteurs et collectivités dans leurs démarches liées à l'entretien ou la destruction de haies.

Ce simulateur permet de connaître les règles applicables dans le Calvados, les autorisations nécessaires et les bonnes pratiques à adopter avant tous travaux.



GESTION DU SANGLIER

Depuis plusieurs années, la gestion du sanglier constitue à l'échelle de notre commune une problématique majeure en raison des dégâts qu'il occasionne aux cultures, herbages, jardins privatifs, sans oublier les collisions avec les véhicules. Sa présence de plus en plus proches des habitations, les nombreuses parcelles en friches, les raisons idéologiques complexifient les prélèvements pourtant plus que nécessaires.

Malgré l'organisation de plus en plus fréquente de battue la surpopulation et les dégâts qui en résultent augmentent. Pour l'année 2024, la fédération départementale du Calvados a procédé à l'indemnisation de près de 800 000 € auprès d'exploitants agricoles dont les cultures ont été dégradés. En termes de surface, 450 hectares de cultures ont été dégradés, ce qui constitue la surface la plus importante depuis 2019 (1). Dégâts subventionnés par les chasseurs à travers les validations annuelles, les plans de chasse, ainsi que les bagues.



Les règles de sécurité :

- Pas de tir en direction des maisons, hangars, animaux domestiques... etc. (Posté dos aux maisons).
- Angle de 30 °, pour éviter les ricochets.
- Pas de tir en direction de la zone de traque.
- Port d'un gilet fluo.
- Panneau de signalisation, chasse en cours.
- Communiquer avec le voisinage.
- Déplacement arme déchargé.

Les règles administratives :

- Être détenteur du permis de chasser.
- Validation annuelle du permis/ Assurance chasse.
- Être détenteur du droit de chasse.
- Plan de gestion sanglier, (Taxe à l'hectare).
- Baguer tous prélèvements, 20€ / sanglier.
- Compte-rendu des prélèvements à la FDC14.



(1) Source Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados 14

L'EGLISE au fil des jours



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

A.S.P DE GLANVILLE

Depuis 2009, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Glanville en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la Commune, poursuit la souscription pour mobiliser des fonds (défiscalisation d'une partie du don pour chaque donneur), afin de restaurer le patrimoine communal (l'église, les lavoirs ...)

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 6 mai 2024.

Il est composé de : DEGABRIEL Marc, Président
 MASSUE Françoise, Vice-Présidente
 LINOT Yannick, trésorier
 BUSSY Carine, secrétaire

A ce jour, il reste à la Fondation du Patrimoine **environ 13 500 € de dons à affecter aux prochains travaux.**

LES RECETTES NETTES DES ACTIONS DE L'ANNEE 2025

- Vente des chocolats : **1 107 €**
- Exposition peintures à l'église : **1 500 €**
- Repas champêtre en musique : **420 €**
- Concert du 5 avril à l'église : **315 €**
- Participation du Triathlon international : **1 300 €**

Soit un total de : 4 642 €

MERCI et BRAVO à TOUS, bénévoles et donateurs.

COURS de YOGA

Depuis octobre 2021, des cours de yoga sont proposés
par Madame LE CHEVALIER, professeur de yoga
le LUNDI de 18h à 19h30 à la salle communale.

Vous pouvez venir les rejoindre.

CLUB DE LECTURE

*Le club de lecture se réunit **une fois par mois le LUNDI de 14h à 15h.***

Les livres sont mis à disposition de toutes personnes intéressées.

Vous pouvez venir rejoindre le club et/ou apporter des livres à mettre à disposition.

*Sans oublier LA BOITE à LIRE qui est à la disposition de tous dans le jardin de la mairie.
Son principe est basé sur l'échange des livres*

Localiti

Votre information locale
en temps réel

Votre mairie a mis en place l'application mobile Localiti afin de vous transmettre en temps réel les dernières actualités, les événements à venir ou encore les alertes sanitaires ou météo...

Téléchargez-la gratuitement et sans nécessité de vous créer un compte !



Comment ça marche ?



1



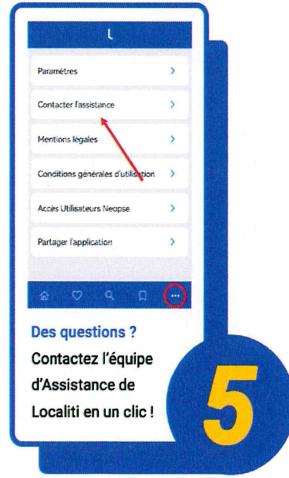
2



3



4



5

